

G 2018-06-14

Le Président,

CONSEIL Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des Fonctionnaires,
 PRÉVENTION Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique
 CONCOURS Territoriale et notamment l'article 39 relatif à la promotion interne,
 CARRIÈRES Vu l'article 44 de la loi n°84-53 qui précise les conditions de prolongation d'inscription sur liste
 EMPLOI d'aptitude,

Considérant les dispositions du décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale et notamment l'article 9,

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux,

Vu les nominations recensées dans les collectivités affiliées au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord,

Vu les listes des candidats admis aux examens professionnels d'accès au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe,

Vu l'avis émis par la Commission Administrative Paritaire lors de sa réunion du 14/06/2018,

ARRETE

Article 1er : La liste d'aptitude au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe au titre de la Promotion Interne pour l'année 2018 est arrêtée comme suit :

ETABLISSEMENT	GENRE	NOM PATRONYMIQUE	NOM USUEL	PRENOM
Mairie d'Aniche	Monsieur	POLLART		Jean-Claude
Mairie de Cuincy	Madame	DECLOQUEMENT	VANFRAECHEM	Nathalie
Mairie de Loos	Madame	BUE	LUIS	Geneviève

Article 2 : La présente liste sera transmise à Monsieur le Préfet du Département du Nord et Messieurs les Sous-Préfets.

Fait à Lille, le 26 JUIN 2018



Marc GODEFROY
 Conseiller Départemental

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
 - Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.

